

L'an deux mille dix sept, le 29 Novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 Novembre, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Etaient présents : LHERMEROULT PATRICK, Maire
ROCREE Roselyne, DUHAMEL Agnès, DAUBE François, ROHEE Nathalie,
QUERUEL Geneviève, BOUCHER Martial, FAUCHER Laurent, ALLORGE Hervé,

Absente excusée : DANEL Sandrine qui donne pouvoir à Madame ROHEE Nathalie

Absent non excusé : LEMOUCHE Francis

Secrétaire de séance : ALLORGE Hervé

Ouverture de la séance : 20h30.

1- Délibération pour le choix des taux et assiette de cotisations du contrat groupe pour l'assurance statutaire du personnel :

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du conseil la situation du contrat d'assurance en cours pour les agents de la commune qui se termine au 31 décembre 2017. Un nouveau contrat prendra effet au 1^{er} Janvier 2018 auprès d'une autre compagnie d'assurance. Dans le cadre de ce nouveau contrat, la commune a le choix du taux de cotisations et des assiettes qu'elle souhaite assurer.

Notre commune à un agent CNRACL Madame RENIER Meggie, pour ce contrat il est décidé de cotiser à hauteur de 6.49% avec une franchise de 15 jours sur l'ensemble des postes composant son salaire.

Monsieur DUVALLET Emmanuel est un agent IRCANTEC qui bénéficie d'un autre type de contrat d'assurance à hauteur de 0.99 % pour 15 jours de franchise il est aussi décidé d'assurer l'ensemble des revenus.

Décisions prisent à l'unanimité.

2- Délibération pour prévoyance maintien de salaire :

Monsieur le Maire apporte des explications sur la possibilité des agents d'être couvert par une assurance privé pour maintenir leur salaire en cas d'arrêt de travail. En effet les agents sont rémunérés à plein traitement pendant 90 jours par la collectivité et passe ensuite à demi-traitement toujours payé par la collectivité.

Une délibération doit être prise afin d'ouvrir ce droit aux agents, en sachant que la commune devra participer au paiement de la cotisation. Une communication sera faite auprès des agents afin de les guidés dans leur démarche.

Décision prise à l'unanimité

3- Délibération pour rémunération de l'agent recenseur :

La nouvelle campagne de recensement aura lieu du 18/01/2018 au 17/02/2018, la coordinatrice sera Mme RENIER Meggie et l'agent recenseur Mr DUVALLET Emmanuel

Le conseil municipal

DECIDE d'attribuer la dotation de l'INSEE déduction faite des heures réalisés sur le temps de travail de la commune à l'agent recenseur et au coordinateur communal.

DIT que ces tarifs comprennent les charges sociales qui restent à la charge de la commune

Vote à l'unanimité du conseil.

4- Délibération pour le choix de la banque pour la réalisation de l'emprunt :

Pour les besoins de la commune, suite aux travaux de la Mairie et de la route de Louviers, Mr le Maire propose la réalisation d'un emprunt qui avait été prévu au budget 2017. Deux banques ont été contactées : le crédit agricole et la caisse d'épargne, les élus sur proposition de la commission des finances votent à l'unanimité pour la caisse d'épargne. Emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 80 000 € (quatre vingt milles euros)
- Taux : 1.01 %
- Durée : 12 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Echéances : Prêt à taux fixe avec amortissement du capital constant avec échéance dégressive
- Commission d'engagement : 100 €

Décision adoptée à l'unanimité

5- Règlement intérieur pour la vente de bois :

Monsieur le Maire indique que suite aux problèmes de la vente de bois de l'année dernière, il a été évoqué la possibilité de remettre un règlement pour structurer la vente de celui-ci. La lecture du règlement de vente de bois est faite à l'ensemble du conseil et des modifications sont faites avec les personnes présentes, celui-ci est valable pour l'année 2017-2018. Le montant du stère est fixé à 12€.

Décision adoptée à l'unanimité

6- Points sur les travaux :

• Route de Louviers : effacement des réseaux

Monsieur le Maire expose l'aspect financier de la première tranche des travaux de la route de Louviers et informe du début de la deuxième tranche de l'enfouissement des lignes aériennes de la route de Louviers.

• Mare du Rouitoir et Mare Freneuse :

Le projet des mares (Freneuse et Rouitoir) n'est toujours pas en route et celui-ci devrait commencer en début d'année. Dans le cadre de l'aide aux communes du pays du Neubourg, la CDC propose un calendrier prévisionnel pour l'établissement des travaux nécessaires à notre commune, un rendez vous est donc pris avec la commission travaux afin d'en définir les principaux axes.

- **Points d'apports volontaires du verre :**

Un point d'apport volontaire du verre sera mis en place par la communauté de commune du Neubourg avec un financement à 100% à leur charge dans l'année 2018.

7- Points sur les syndicats :

Les travaux route du Mesnil Péan pris en charge par le syndicat d'eau prennent fin en ce mois de novembre.

Le SIVOS : Monsieur BOUCHER prend la parole et informe du lancement d'un logiciel dans le cadre du fonctionnement de la cantine et la garderie, fait également un point sur les travaux et un résumé du conseil de classe du mois.

Le SITS : Madame ROCREE informe de la dissolution de celui-ci au 31 de Décembre 2017.

8- Point sur les commissions :

Monsieur DAUBE expose sa visite à la BA 105 d'Evreux, il représente notre commune pour la coordination de la défense.

Madame ROHEE communique sur l'association la Lanterne en relation avec le kiosque d'ateliers dont la commune adhère.

Madame QUERUEL fait lecture du nouveau règlement de la salle des fêtes (tarif, fonctionnement du matériel.....) et informe des problèmes de fonctionnement (écoulement de l'eau, gestion de la vaisselle.....).

9- Questions diverses :

Madame ROHEE demande si les panneaux de signalisation « Bérengeville la Campagne » feront l'objet d'un renouvellement en raison de leur état. La commission travaux a recensé l'ensemble des panneaux et un changement sera effectué pour les panneaux les plus endommagés, à la demande de la communauté de communes.

Madame ROCREE relate la question d'un habitant concernant l'état du mur du cimetière, Monsieur le Maire répond que cela fera l'objet d'un projet.

Madame ROCREE demande si la commune peut provoquer la démission de Monsieur Francis LEBOUCHER absent et qui a quitté la commune.

Le prochain conseil communautaire aura lieu à Bérengeville le mercredi 20/12/2017

La séance est levée à 23h45.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne	DUHAMEL Agnès	ALLORGE Hervé
BOUCHER Martial	DANEL Sandrine pv à ROHEE Nathalie	DAUBE François	FAUCHER Laurent
LEBOUCHER Francis Absent	QUERUEL Geneviève	ROHEE Nathalie	